

## CONSEIL MUNICIPAL du 04 décembre 2008

### PROCES VERBAL

Appel des présents.

Etaient présents : Jean CLAVERIE, Francis DELORT, Francis DURAND, Pierre VIDAL, Jean Marie BROSSIER, Danielle BERRUYER, Jean Marie BOMIN, Françoise LE RU, Marine HAIRON, Marie Claude MOGES, Jean Paul MERCADIE, Eric MELEIRO, Thérèse DEVILLE, Julien MONTEIL, Lionel PEYROUT, Jean Paul DUVAUCHELLE.

Absents excusés : Marie Françoise LEVADOU (pouvoir à Danielle BERRUYER), Marie France TOUJA (pouvoir à Francis DURAND), Christine BUORO (pouvoir à Françoise LE RU jusqu'à son arrivée à 20h15).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Eric MELEIRO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre.  
Voté à l'unanimité.**

### Modification de l'ordre du jour

**11 – Horaires du périscolaire**

**12 – Adhésion au groupement de commandes de la CCM**

**13 – Subventions aux associations 2008 : Accents Graves**

**14 – Délibération relative au droit d'accueil**

POUR

CONTRE

ABSTENTION

### ORDRE DU JOUR

#### **1 – Avant Projet Définitif pour le Centre Technique Municipal**

Les membres du Conseil décident de valider le programme de construction des Ateliers municipaux remanié par l'Architecte suivant des pistes et solutions économiquement et techniquement plus avantageuses que celles envisagées dans le précédent projet.

Avant Projet Définitif 4 estimé à : 245 707,20 € HT

**Voté à l'unanimité**

#### **2 – Avant Projet pour l'aménagement de la route de Massiot et du parking de l'église (CAB)**

Le Conseil prend connaissance des travaux prévus dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg et les estimations des Maîtres d'œuvres (Cabinet SANCHEZ et Cabinet ARTLINE). Les travaux proposés sont étudiés par le Conseil Municipal tant au niveau des coûts estimatifs, qu'au niveau des aménagements prévus suivants les diverses préconisations préalablement émises par les services départementaux (aménagement de voirie) lors des réunions techniques des 25 septembre, 30 octobre et 12 novembre derniers.

*(arrivées de C.BUORO et L.PEYROUT)*

Tranche 1 - Travaux d'aménagement du Parking de l'église, de sécurisation de l'accès à l'école (arrêt minute, plateau surélevé...). Travaux VRD : 185 150,00 € HT Travaux Paysagers : 69 957,65 € HT.

Tranche 2 - Travaux d'aménagement de la route de Massiot (depuis la fin de la zone « école » à l'impasse Saint-Eugène avec aménagement des sorties St Eugène et Aquitanis par giratoire franchissable).

Travaux VRD : 130 350,00 € HT

Travaux Paysagers : 112 274,45 € HT.

Les membres du Conseil Municipal décident de retirer cette question qui sera débattue après obtention d'estimations supplémentaires.

#### **3 – Avenant à la Convention d'Aménagement de Bourg (CAB)**

La Convention d'Aménagement de Bourg signée avec le Conseil Général de la Gironde le 31 mai 2007 a permis de réaliser la première tranche de travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de Bernin et de l'avenue du Site Montesquieu.

La programmation et l'étendue des travaux ayant évolué, un nouveau programme de travaux concernant le centre bourg a été étudié, et élaboré avec les services départementaux du Conseil Général de la Gironde.

Les aménagements prévus étant modifiés, il s'agit désormais de procéder à un Avenant à la Convention d'Aménagement de Bourg pour valider les changements de programme, comme suit :

- Année 2009 Tranche 1 - Travaux d'aménagement du Parking de l'église, de sécurisation de l'accès à l'école (arrêt minute, etc...). Montant : 255 107,65 € HT

- Année 2010 Tranche 2 - Travaux d'aménagement de la route de Massiot (depuis la fin de la zone « école » à l'impasse Saint-Eugène avec aménagement des sorties St Eugène et Aquitanis par giratoire franchissable). Montant : 242 624,45 € HT.

**Voté à l'unanimité**

#### 4 – Opération pour compte de tiers

Afin de réaliser les travaux de raccordements électriques d'une parcelle devenue constructible du fait du PLU, il convient que la commune prenne en charge les frais inhérents, soit 2 502,50 € (en aérien).

Toutefois, la propriétaire de la parcelle desservie souhaitant un réseau souterrain, il serait possible de régler la totalité des coûts comme suit :

- dépense de raccordement souterrain par la commune : 3 867,50 €
- recette de prise en charge de la différence aérien/souterrain aux frais du riverain : 1 365,00 €

**Voté à l'unanimité**

#### 5 – Décisions Modificatives n°3.

Il s'agit de procéder à des virements, étudiés en commission des finances, de chapitre à chapitre en prévision de la fin de l'année comptable afin d'ajuster les sections de Fonctionnement et d'Investissement à la réalité des dépenses effectuées.

##### Régularisation du Fonctionnement 2008

| DEPENSES |        |                                     |           |
|----------|--------|-------------------------------------|-----------|
| Chapitre | Compte | Nature                              | Montant   |
| 011      | 6228   | Rémunérations intermédiaires divers | 5 000.00  |
| 012      | 6413   | Personnel non titulaire             | 22 500.00 |
| Total    |        |                                     | 27 500.00 |

| RECETTES |        |                                      |           |
|----------|--------|--------------------------------------|-----------|
| Chapitre | Compte | Nature                               | Montant   |
| 013      | 6419   | Remboursement rémunération personnel | 13 200.00 |
| 70       | 70311  | Concessions cimetières               | 450       |
| 70       | 704    | Travaux                              | 950       |
| 77       | 7788   | Produits exceptionnels divers        | 12 900.00 |
| Total    |        |                                      | 27 500.00 |

##### Régularisation de l'Investissement 2008

| DEPENSES |        |           |                            |          |
|----------|--------|-----------|----------------------------|----------|
| Chapitre | Compte | Opération | Nature                     | Montant  |
| 21       | 21534  | 0166      | Programme éclairage public | 3 853.00 |
| 21       | 2188   | 0173      | Groupe scolaire            | 1 725.00 |
| 23       | 2313   | 0175      | Mairie                     | 400.00   |
| Total    |        |           |                            | 5 978.00 |

| RECETTES |        |           |                            |          |
|----------|--------|-----------|----------------------------|----------|
| Chapitre | Compte | Opération | Nature                     | Montant  |
| 21       | 21534  | 0166      | Programme éclairage public | 1 365.00 |
| 10       | 10222  | OFI       | Opérations financières     | 3 322.00 |
| 10       | 10223  | OFI       | Opérations financières     | 1 291.00 |
| Total    |        |           |                            | 5 978.00 |

**Voté à l'unanimité**

#### 6 – Tarifs municipaux 2009

Il s'agit de procéder à l'actualisation éventuelle des tarifs de restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, et inchangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Repas enfant : 1,88 € (1,83 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007)

Repas adulte (et professeurs des écoles) : 2,30 € (2,21 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007)

**Voté à l'unanimité**

#### 7 – Classe d'Intégration Scolaire : aide au repas.

Par courrier en date du 18 septembre, la commune de La Brède demande la prise en charge des frais de cantine d'un enfant de MARTILLAC inscrit en CLIS. Déduction faite de la participation des parents, en fonction du quotient familial la participation de la commune peut s'élever entre 1,65 et 2,80 € /repas.

Il est décidé de prendre en charge cette participation et de demander à la commune de La Brède les tarifs de restauration appliqués au CLIS.

**Voté à l'unanimité**

## **8 – Modification de la Commission Travaux : un membre supplémentaire**

A la demande de l'intéressée et avec l'accord de l'élu en charge de la Commission, Madame Françoise LE RU sera membre effectif de la Commission « Travaux ».

**Voté à l'unanimité**

## **9 – Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du canton de La Brède : transfert du siège social.**

Par courrier du 06 octobre le SIAEP présente, dans sa délibération prise en date du 28 avril dernier, le transfert de son siège social : 4 avenue de la Gare – 33650 St Médard d'Eyrans.

Le Conseil Municipal de MARTILLAC doit se prononcer pour valider ce changement conformément au statut du Syndicat auquel la commune adhère.

**Voté à l'unanimité**

## **10 – Tableau de classement de la voirie communale**

Conformément à la délibération prise lors de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2007, et après mise à jour du tableau de classement et de déclassement de la voirie communale par nos services en collaboration des services de la DDE, il apparaît que la commune compte désormais 29 033 m. (au lieu de 24 661 m.)

Cette nouvelle longueur sera transmise aux services de la Préfecture pour la prise en compte au titre de la DGF 2008 notamment, et autres subventions dans lesquelles la longueur de la voirie entre en considération.

**Voté à l'unanimité**

## **11 – Horaires du périscolaire**

Sur proposition de la Commission Jeunesse, et au vu d'une absence de fréquentation pérenne dès 7h00, il serait possible de repousser l'heure d'ouverture du service périscolaire à 7h30 à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Cet aménagement d'horaire tributaire de la fréquentation pourrait être révisé en cas de nécessité.

POUR : 18

CONTRE : 1 (L.PEYROUT)

ABSTENTION : 0

## **12 – Adhésion au groupement de commandes de la CCM**

Par délibération du 30 septembre dernier, la Communauté de Communes de MONTESQUIEU a décidé la création d'un groupement de commandes en application de l'article 8 du CMP, dans le but de procéder à des commandes groupées suivant les besoins en matière de fournitures et services courants tout en veillant à réaliser des économies d'échelle. La commune de MARTILLAC peut s'y associer et être membre du groupement tout en ne participant qu'aux seuls marchés qui l'intéressent.

Désigné membre titulaire : Jean Paul DUVAUCHELLE (membre de la CAO)

Désigné membre suppléant : Jean Paul MERCADIE (membre de la CAO).

**Voté à l'unanimité**

## **13 – Subventions aux associations 2008 : Accents Graves**

Comme chaque année, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations.

Les dossiers de demandes ont été validés préalablement et sur proposition de la réunion « toutes commissions », le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions comme suit :

Association ACCENTS GRAVES : 2 200 €

**Voté à l'unanimité**

## **14 – Délibération relative au droit d'accueil**

Par lettre datée du 28 novembre les services préfectoraux demandent le retrait de la délibération prise en session extraordinaire le 19 novembre dernier relative au droit d'accueil des élèves lors des grèves des enseignants.

**Voté à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Travaux des commissions de la CCM : information du conseil municipal par les élus siégeant à ces commissions.

– Finances : J-P DUVAUCHELLE et J.CLAVERIE

– Economie : J.CLAVERIE et D.BERRUYER

– Déchets : J-P MERCADIE

– Urbanisme : F.DELORT

– Infrastructures : L.PEYROUT

– Aménagement du territoire : L.PEYROUT

– Tourisme : P.VIDAL

– Social : J-P DUVAUCHELLE

– Jeunesse : C.BUORO

– Environnement : F.DELORT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.